

Une aide sera demandée sur cette base à l'agence de l'eau.

ENQUETE PUBLIQUE : PERIMETRES DE PROTECTION DES FORAGE ET CAPTAGE DE BOURDAINVILLE

L'enquête porte sur l'autorisation administrative du projet de dérivation des eaux et de protection contre la pollution de la source et du captage situés sur la Commune de Bourdainville lieu-dit « La Vallée » par le syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la région d'Yerville.

D'autre part le schéma directeur d'assainissement de la Commune dans le cadre du projet d'assainissement regroupé prévoit la réalisation d'un système de collecte et de traitement à Varvannes dont l'unité de traitement est située dans le périmètre rapproché (Section AI).

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet à la condition que des nouvelles prescriptions ne viennent pas compromettre la construction de cette unité de traitement.

IMPASSE DE LA HETRAIE : TRAVAUX DE VOIRIE COMPLEMENTAIRES

Les travaux supplémentaires concernent la fourniture et pose d'une tête de pont et d'un coude, en aval d'évacuation, effectués par Monsieur Bruno LEROY-JAY à Belleville en Caux.

Le montant s'élève à : H.T.490 € 00 T.T.C
586 € 04

CENTRE BOURG, 2E TRANCHE DE TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENAGEMENTS DE VOIRIE

L'étude du Cabinet Craquelin, architecte, 2 rue Goubermoulin à Lillebonne concernent la 2e tranche d'aménagement du centre bourg.

Le projet consiste en l'aménagement des espaces suivants :

le parking du centre bourg et la liaison piétonne / la cour du centre social

l'impasse de la rivière / l'aire de service pour le camping-cars

les abords de la halte randonneurs / le terrain multi-sports

Le montant estimé de la totalité des travaux s'élève à 344 704 € 10 dont un coût total des aménagements de voirie et de sécurité liés à la voirie communale de H.T 98 311 € 60 T.T.C 117 580 € 68

Une aide de l'État au titre de la DGE est demandée pour la réalisation de ces travaux.

CENTRE BOURG, 2E TRANCHE DE TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENAGEMENTS DE VILLAGE

Le montant estimé des travaux d'aménagement de village est de

H.T 194 223 € 70
T.T.C 232 291 € 55

Une subvention est demandée au Conseil Général pour la réalisation de ces travaux.

CENTRE BOURG, 2E TRANCHE DE TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DE LA CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS

Le montant estimé des travaux de création d'une aire de service de camping-cars est de

H.T 30 823 € 30
T.T.C 36 864 € 67

Une subvention est demandée au Conseil Régional pour la réalisation de ces travaux.

CENTRE BOURG, 2E TRANCHE DE TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU AU TITRE DE LA CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS

Le montant estimé des travaux subventionnables par l'agence de l'eau est de

H.T 12 689 € 60

CENTRE BOURG, 2E TRANCHE DE TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Le montant estimé des travaux d'aménagement d'un terrain multisports est de

H.T 48 176 € 80

T.T.C 57 619 € 46

Une subvention au Conseil Général est demandée pour la réalisation de ces travaux.

VENTE D'HERBE

L'offre d'achat d'herbe de la parcelle cadastrée AI 212 d'une superficie de 70a 86ca, effectuée par Monsieur Alain MARC-GILBERT - Rue Sainte Anne 76890 VAL DE SAËNE est acceptée pour l'année 2005. Elle s'élève à 152 € 00.

CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL D'ANIMATEUR

La prise en charge de l'État au titre du contrat emploi jeune de l'animateur de proximité expire au 31 mars 2005 : la convention initiale prévoyait que l'emploi devait être pérennisé. De plus, pour maintenir les activités développées, il convient de créer un poste d'animateur au 1^{er} avril 2005

L'agent contractuel embauché à temps complet sera rémunéré à l'indice brut 402.

MARCHE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE SOCIAL : AVENANT N°1 AU LOT N°1 ET AU LOT N°2

En raison de sujétions techniques imprévues, il est nécessaire d'établir un avenant au lot n°1 maçonnerie et un avenant au lot n°2 charpente, du marché pour l'aménagement du centre social.

- Lot n°1 Maçonnerie avenant n°1 dont le titulaire est l'entreprise Jérôme MASSÉ 76560 Ancourteville sur Héricourt, moins value de

H.T 675 € 21
T.T.C 807 € 56

Le nouveau montant du lot n° 1 est de

H.T 61 160 € 10
T.T.C 73 147 € 48

- Lot n°2 Charpente menuiseries extérieures avenant n°1 dont le titulaire est l'entreprise RIDEL rue des Alliés 76810 Luneray, plus value de

H.T 8 952 € 80
T.T.C 10 707 € 55

Le nouveau montant du lot n°2 est de

H.T 46 952 € 80
T.T.C 56 155 € 55

MARCHE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE SOCIAL : AVENANT DE TRANSFERT DU LOT N°6 ELECTRICITE

Le titulaire du lot n°6 Électricité, Monsieur Jérôme JOLY - Route de Reniéville à Val de Saône a cessé son activité à la date du 28 février 2005.

L'entreprise Nadelec, 177 route de Dieppe 76770 MALAUNAY reprendra les travaux dans les conditions initiales du marché pour le montant restant à réaliser soit :

H.T 8 723 € 50 T.T.C
10 433 € 31

MARCHE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE SOCIAL : PROLONGATION DE LA DUREE DU CHANTIER

Les mauvaises conditions climatiques et les travaux de reprises ont entraîné un retard d'exécution.

Monsieur LEFORESTIER demande une prolongation de la durée du chantier de 1 mois, portant ainsi cette durée de 8 à 9 mois.

AUTORISATION POUR MANDATEMENT DES DEPENSES

D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Les crédits concernent

Les décisions en date du 10 janvier 2005 :

| | |
|-------------------------------------------------|-------|
| Travaux de voirie, Entreprise Route et Eau | T.T.C |
| 14 274 € 74 | |
| Panneaux de signalisation, Techniques Nouvelles | T.T.C |
| 267 € 14 | |
| Radiateurs, Groupe Normand d'Électricité | T.T.C |
| 454 € 05 | |

Décision en date du 7 mars 2005

| | |
|-----------------------------------------------|-------|
| Travaux de voirie, Entreprise Bruno LEROY-JAY | T.T.C |
| 586 € 04 | |

CAUX FORMATIQUE : COMPLEMENT DE COMMANDE

Le supplément de fourniture de câble par la Sté Caux Formatique 78, rue du calvaire B.P 234 76197 YVETOT Cedex s'élève à :

H.T 19 € 03 T.T.C 22 € 76

EMPLOI CONTRACTUEL D'AGENT D'ENTRETIEN : MODIFICATION DE L'INDICE

L'agent d'entretien recruté pour cet emploi est agent titulaire dans une autre collectivité. Sa rémunération sera basée sur le même indice soit l'indice brut 289

ASSURANCES AXA AVENANT AU CONTRAT MULTIRISQUES

Les modifications concernent :

- L'ajout du nouveau matériel informatique
- La suppression de la piscine

L'excédent de cotisation d'un montant de 164 € 06

ATELIER MUNICIPAL : PLANTATIONS

Le devis des végétaux à planter sur le talus bordant l'atelier communal établi par les Pépinières JEANDIN de Val de Saône s'élève à :

H.T 1 350 € 75
T.T.C 1 455 € 75